

N° dossier : 1/23/0399/119

## AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail, N°1/23/0399/119 du 19 mars 2025, le SIGRE est autorisé à procéder au stockage temporaire de déchets dangereux et non dangereux, prétraitement en vue d'une valorisation par incinération à Flaxweiler, BUCHHOLZ, numéro cadastral 342/855 section A de Berg, commune de Betzdorf.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de 40 jours. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis à vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Berg, le 28 mars 2025.

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,



**Administration Communale de Betzdorf**  
11, rue du Château | L-6922 Berg  
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu  
f GemengBetzder @ gemeng\_betzder  
**betzdorf.lu**

